



# Ville de Saint-Tite

## AVIS PUBLIC Demande d'usage conditionnel

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par la soussignée greffière qu'à une séance ordinaire du conseil qui se tiendra le **10 avril 2018 à 20h00** à l'Hôtel de Ville sis au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite, le conseil municipal se prononcera sur la demande d'usage conditionnel suivante :

**Immeuble visé :**

650, boulevard Saint-Joseph  
zone 101-Ia

**Nature de la demande :**

La demande vise à autoriser l'usage de production extérieure (exercée en dehors d'un bâtiment permanent) à caractère commercial ou public d'une œuvre musicale, instrumentale ou vocale tenue lors d'un événement spécial décrété par règlement du conseil municipal (Rodéos professionnels Coors Banquet-Finales canadiennes IPRA).

Toutes personnes et organismes qui désireront s'exprimer pourront se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande au cours de cette séance.

Donné à Saint-Tite, ce 14 mars 2018.

Me Julie Marchand,  
Greffière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Julie Marchand, greffière de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que j'ai publié l'AVIS PUBLIC concernant la demande d'usage conditionnel visant le 650, boulevard Saint-Joseph dans le journal L'hebdo du Saint-Maurice en date du 21 mars 2018 et affiché au bureau de la municipalité en date du 15 mars 2018.

Me Julie Marchand,  
Greffière